

## Communiqué aux médias

### Une coalition exhorte les gouvernements à élever les normes professionnelles des conseillers financiers

TORONTO, le 21 septembre 2022 (GLOBE NEWSWIRE) – Au nom d'une coalition de défenseurs des consommateurs de services financiers, FAIR Canada exhorte les gouvernements provinciaux à instaurer des normes plus élevées pour la profession de conseillers financiers.

Les consommateurs s'attendent à ce qu'un conseiller financier ait satisfait à des normes élevées en matière d'éthique, de formation et de compétences. Ils s'attendent également à ce qu'il connaisse un large éventail de sujets, comme les finances des particuliers, la planification de la retraite et la fiscalité.

Lors de la mise en œuvre de son nouveau cadre de protection des titres professionnels, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers place la barre trop bas dans son approche, ce qui suscite des préoccupations quant au risque que courent les consommateurs.

« Nous sommes déçus de l'approche adoptée par l'Ontario pour approuver les titres de compétence des conseillers financiers », a déclaré Jean-Paul Bureaud, directeur général de FAIR Canada. « L'approche ontarienne axée sur les produits ne correspond pas à ce que la plupart des consommateurs attendent d'un conseiller financier. »

En revanche, la Financial and Consumer Affairs Authority (FCAA) de la Saskatchewan étudie une approche qui protège mieux les consommateurs (consultez la version en anglais sous le lien suivant [exploring an approach that better protects consumers](#)). Dans sa récente demande de commentaires sur les règlements relatifs aux planificateurs financiers et aux conseillers financiers, la FCAA s'est dite préoccupée par le fait qu'une approche axée sur les produits pourrait être plus que décevante pour les clients - elle pourrait entraîner de mauvaises décisions financières.

« La priorité absolue dans la mise en œuvre d'un régime de protection des titres devrait être la protection des consommateurs, et les approbations de titres en Ontario se dirigent vers un plus petit dénominateur commun de plus en plus troublant. La Saskatchewan devrait s'efforcer d'établir un modèle qui répond mieux aux besoins et aux attentes des consommateurs en matière de conseils financiers », a déclaré Michael Thom, directeur général de CFA Societies Canada.

Des exigences peu élevées relatives aux conseillers financiers risquent également de compromettre les exigences déontologiques des professionnels financiers réglementés par la Loi sur les valeurs mobilières. « Le fait de créer un système où le seuil pour être conseiller financier est le même que celui d'une personne qui peut vendre un fonds commun de placement signifie que n'importe quel représentant de fonds commun de placement pourrait devenir conseiller financier, essentiellement par une approbation automatique de l'industrie », a déclaré Jason Pereira, président de The Financial Planning Association of Canada. « Par son approche, l'Ontario n'accomplit effectivement pas grand-chose et elle augmente en fait le fardeau réglementaire plutôt que de le réduire. »

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter l'un des participants à la coalition des défenseurs des consommateurs suivant :

**FAIR Canada**

Jean-Paul Bureaud  
Président, chef de la direction et directeur  
général

**The Financial Planning Association of Canada**

Jason Pereira  
Président

**CFA Societies Canada**

Michael Thom  
Directeur général

**À propos de FAIR Canada**

FAIR Canada défend les droits des investisseurs particuliers au Canada par l'entremise de la défense des intérêts, de l'éducation et de l'avancement des questions de réglementation. Nous sommes le porte-parole indépendant et digne de confiance afin de répondre aux enjeux importants qui touchent les investisseurs particuliers. En tant que seul organisme sans but lucratif, axé sur les investisseurs au Canada, nous fournissons des commentaires éclairés et objectifs sur les questions de réglementation qui ont une incidence sur l'équité et la protection des investisseurs. Pour en savoir plus sur les droits des investisseurs, consultez [FAIRCanada.ca](http://FAIRCanada.ca) et suivez-nous sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#).

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Jean-Paul Bureaud  
Directeur général, FAIR Canada  
[jp.bureaud@faircanada.ca](mailto:jp.bureaud@faircanada.ca)

Andrea David  
Spécialiste en communication, FAIR Canada  
[andrea.david@faircanada.ca](mailto:andrea.david@faircanada.ca)